

Les principes de la République Française

- **une république** : c'est une forme de gouvernement où le peuple élit ses représentants (président, députés) et où l'État doit servir le bien de tous.

Les habitants de la république (**les citoyens**) partagent des valeurs et des symboles communs. (voir chapitre 3)

La France est une république :

- **démocratique** : c'est-à-dire qu'elle repose sur un régime politique où le président est élu au **suffrage universel**.

Les citoyens y ont tous les mêmes droits et des libertés (liberté d'opinion, de religion,...).

Les pouvoirs des dirigeants sont séparés (pour ne pas qu'une seule personne détienne tous les pouvoirs).

Le fonctionnement de la démocratie obéit à un ensemble de lois écrites dans un texte qu'on nomme la **Constitution**.

- **indivisible** : **La République a unifié notre territoire** en faisant appliquer partout la même langue, les mêmes lois, la même monnaie, les mêmes unités de mesure...

- **laïque** : La laïcité **garantit la liberté à chacun de croire ou de ne pas croire**. Elle n'impose pas de religion. Elle proclame **l'égalité entre les citoyens quelle que soit leur croyance**.

L'école publique est laïque : on n'y enseigne pas de religion.

- **sociale** : Car la République assure un service public (l'école gratuite, la sécurité...) et la solidarité des citoyens quelques soient leur âge, leur santé et leurs revenus par des aides qui ont été progressivement mises en place (Sécurité Sociale, Allocation Adulte Handicapé, RMI, minimum vieillesse...).

En payant les impôts sur le revenu, des cotisations* et des taxes (sur l'alcool, le tabac...la TVA) chacun de nous participe, en fonction de ses moyens, à la solidarité entre les personnes et les générations.

* les cotisations sont des sommes d'argents versées par les employeurs ou prélevées sur la paye des salariés.